

Le plan anti-low-cost d'Air France se précise

Le projet de bases de province, présenté hier au conseil du SNPL, laisse planer quelques incertitudes, concernant notamment Bordeaux qui serait confié à une filiale.

Le plan « bases de province » d'Air France, qui doit permettre à la compagnie de reprendre des parts du marché aux low cost, a franchi une nouvelle étape hier, avec la présentation du projet final au conseil du SNPL Air France Alpa, le principal syndicat de pilotes. La prochaine et dernière étape sera le vote des pilotes d'Air France, appelés à se prononcer par référendum sur le texte définitif dans les prochains jours. Forte du soutien du SNPL, la direction d'Air France espère ainsi pouvoir ouvrir une première base à Marseille, fin octobre, suivie par Nice et Toulouse pour la saison d'été 2012.

Les grandes lignes du projet n'ont pas changé : il s'agit d'affecter jusqu'à 10 appareils par base, avec leurs équipages dédiés -quelque 200 navigants par base -afin d'effectuer un maximum d'allers-retours vers Paris et des destinations européennes. L'objectif est de faire voler les avions jusqu'à douze heures par jour, au lieu de huit heures actuellement, soit une hausse de productivité de 40 % qui permettrait à Air France d'être compétitif face aux low cost et d'ouvrir une cinquantaine de nouvelles lignes, avec un gain potentiel de plus de 5 millions de passagers.

Cependant, plusieurs incertitudes demeurent. Ainsi, l'ouverture d'une base à Bordeaux, qui figurerait dans le projet initial, serait remise en cause. La direction aurait considéré que les A320 d'Air France ne seraient pas adaptés à l'évolution du trafic sur Bordeaux, fortement attaqué par le TGV et les compagnies low cost, qui y disposent de leur propre terminal à bas coûts. Sans être abandonnée, l'ouverture de la base de Bordeaux pourrait donc être retardée et son exploitation confiée à l'une des filiales d'Air France, équipée d'appareils plus petits, comme Régional.

Cette solution aurait l'avantage de répondre au moins partiellement aux craintes de cette filiale. Depuis plusieurs semaines, ses représentants syndicaux sonnent le tocsin contre le projet base province qui pourrait, selon eux, se faire au détriment de leur compagnie.

Incitations

Autre question non réglée : celle des personnels navigants commerciaux (*PNC*), avec lesquels aucun accord n'a été trouvé. Contrairement au SNPL, ultra-majoritaire au sein des pilotes d'Air France, aucun des 3 syndicats de PNC n'a obtenu suffisamment de voix aux dernières élections professionnelles pour négocier un accord à lui seul. Ils sont donc obligés de s'entendre, ce qui rend la négociation d'autant plus compliquée et accroît le risque de conflit.

Par ailleurs, pour obtenir l'indispensable feu vert du SNPL, la direction d'Air France a concédé une importante augmentation de salaires - de l'ordre de 12 % -aux pilotes volontaires pour être basés en province. Une augmentation à laquelle s'ajoute la possibilité de concentrer les jours de travail sur deux semaines par mois et d'être de repos les quinze jours suivants. La même possibilité de travailler la moitié du mois sera offerte aux PNC volontaires. En revanche, il est très douteux que la direction consente une augmentation de salaires comparables. Enfin, le sort des personnels d'escale reste également incertain.

Ville & Aéroport

16 06 2011